

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION

1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-31

**AVENANT POUR
INTEGRATION DES
REFUS DE TRI
MARCHE 2020-3
TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES
RESIDUELLES ET
DES ENCOMBRANTS**

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER rappelle aux membres du bureau syndical que notre marché avec Chartres Métropole (marché 2020-3) prévoit le traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants.

Nous devons maintenant y inclure les refus de tri de nos tonnes triées sur le nouveau centre de tri, TRIVALO 27.

Nous devons modifier la dénomination des déchets à traiter, en ajoutant « refus de tri ». Les autres termes du marché sont inchangés.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident l'avenant proposé, et autorisent le président à signer tous les documents correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

